Offre pour la ville de PARIS
Colonies apprenantes
Lot n° 1 - DESTINATION 1
36 à 48 enfants âgés de 06 à 13 ans

UCPA TOOTAZIMUT

Au coeur de la nature

Courtenay (Loiret)

06/10 ans
Été 2025

SOMMAIRE

Tarif ..... Page 1
Transport ..... Page 2
Hébergement ..... Pages 3 et 4
Restauration ..... Pages 5 et 6
Activités ..... Pages 7 et 8
Journée type ..... Page 9
Encadrement ..... Page 10
Santé et trousseau ..... Page 11
Communication ..... Page 12
Annexes ..... Page 13

DATES	DURÉE
Du lundi 18 au vendredi 22 août 2025	5 jours

FORFAIT TOUT COMPRIS

- Les frais de **dossiers** et d'**organisation**
- Les frais liés au bon **fonctionnement du centre**
- Le **transport** aller / retour et le transport sur place
- **L'hébergement** en pension complète
- Les **activités** mentionnées et le matériel nécessaire à leur pratique
- **L'encadrement** dans le respect de la réglementation
- Les **assurances** responsabilité civile et rapatriement

LE TRANSPORT EN CAR GRAND TOURISME

ALLER

Paris
Jour 1
Dans l'après-midi

125 km

Centre
Jour 1
Dans la matinée

Séjour

RETOUR

Paris
Jour 5
Dans la matinée

125 km

Centre
Jour 5
Dans l'après-midi

La durée exacte du voyage ne peut être communiquée puisqu'elle dépend de l'itinéraire exact du car et des arrêts programmés pour prendre en charge les enfants.

LE TRANSPORT SUR PLACE

- Toutes les activités **accessibles à pied**.

NOS ENGAGEMENTS

Permanence téléphonique au siège 24h/24 pendant les transports aller et retour.

Cars grand tourisme avec **ceintures de sécurité**

Cars qui répondent aux **obligations techniques réglementaires** en vigueur

Transporteurs partenaires sélectionnés avec soin

Équipe **identifiable** : chasubles/polos/casquettes siglés

Équipe **identique** durant **le transport et le séjour**

Taux d'encadrement dans le respect de la législation

Chef de convoi : garant du **respect des procédures**

Double comptage des enfants avant et après chaque arrêt.

Trousse de secours sur chaque transport

SITUATION ET ENVIRONNEMENT DU CENTRE

A 4 km de Courtenay, à 120 km de Paris (1h30), aux portes de la Sologne dans le Loiret, le Château Du Grand Vaulfin jouit d'une propriété composée de grandes prairies, d'un étang et d'un bois privé attenant où châtaigniers, marronniers, chênes et noisetiers sauvages se côtoient.

- **Centre agréé pour l'accueil des maternelles**

- **Château situé dans un magnifique parc de 4 ha, avec une forêt et un étang privatif**

- **Chambres de 4 à 8 lits avec sanitaires à l'étage**

LE CENTRE DE VACANCES

Adresse : Château de Vaulfin - 45320 COURTENAY
Effectif du groupe : 48 enfants

Agréé pour l'accueil des maternelles, le château de Vaulfin est situé dans un magnifique parc de 4ha, avec une forêt et un étang privatif. Il bénéficie d'une piscine chauffée avec 2 bassins dont une pataugeoire ludique. Il propose des chambres de 4 à 8 lits avec douches et sanitaires à chaque étage, ainsi que plusieurs salles d'activités. Sur place également se trouvent un terrain multisports (Foot, ping pong…), une aire de jeux (bac à sable, balançoires...) et un centre équestre.

HÉBERGEMENT

Nombre de chambres	15
Nombre de lits par chambre	4 à 8
Type de lits	Simples et superposés
Literie	Couette + oreiller + draps housse
Mobilier de rangement	Armoires et tiroirs sous les lits
Sanitaires	Lavabos / Douches / WC
Nombre de douches	14
Nombre de lavabos	20
Nombre de WC	10
Infirmerie	OUI
Chambre d'isolement	OUI
Non mixité	OUI
Répartition par tranche d'âge	OUI

Nombre de salles	3
Superficie des salles	1 salle d'activité de 150 m² - 2 salles de 50m²
Matériel disponible sur place	Sono – Jeux de société – Matériel pour les activités manuelles et sportives
Superficie de la propriété	Parc de 4 hectares + Forêt de 17 hectares
Terrains extérieurs et annexes	Dans l'enceinte du centre : Un terrain multisports (Foot, ping pong …), une aire de jeux (bac à sable; balançoires….) et un centre équestre

RESTAURATION

Nombre de salle	1	**Cuisine**	Équipée sur place
Capacité des couverts	130	**Service**	A table
Superficie	230 m²	**Régime spécifique**	OUI (PAI, sans porc, ...)
Préparation des repas	Sur place	**Spécialités régionales**	OUI

PERSONNEL TECHNIQUE

1 cuisinier professionnel, 1 commis de cuisine et 2 personnes de service

NOS ENGAGEMENTS

SÉCURITÉ

Respect des protocoles en vigueur et **normes HACCP** par nos équipes et par les prestataires.

ÉQUILIBRE

Respect des règles en vigueur d'équilibre alimentaire, de fréquence et du grammage définis par les **recommandations du GEMRCN**.

QUANTITÉ

4 repas/jour.
Repas composés en tenant compte des tranches d'âge et de l'intensité des programmes d'activités.

GOÛT

Cuisine valorisant les produits frais, en cycles courts et la mise en valeur du terroir d'accueil et **menus régionaux**.

ADAPTABILITÉ

Repas de substitution proposés aux enfants dont les habitudes alimentaires ou l'existence d'une **allergie** ne permettent pas de consommer certains aliments.

EXEMPLE DE MENU POUR UNE SEMAINE

Au petit déjeuner : Chocolat – café – thé – lait – céréales – pain – beurre – confiture – miel – yaourt – jus d'orange.

Au goûter : Lait ou eau + sirop avec biscuits au chocolat ou quatre-quarts ou gaufre ou pain confiture ou pain au lait barre choco.

Exemple de pique-nique : Sandwich thon / salade / chips / fromage emballé / Fruit / Petits gâteaux / Eau

Jour	Déjeuner	Dîner
Lundi	Pastèque + charcuterie Poulet Frites Fromage + Liégeois	Crêpe fromage ou jambon Hoki pané meunière haricots verts Tarte au fruits
Mardi	Salade de crudités Paupiette de veau Petits pois - carottes fromage blanc	Salade verte Tartiflette (ou repas régional) crème dessert
Mercredi	Salade piémontaise Brochette de dinde Ratatouille - Blé dur ou riz Fruits de saison	Concombre à la crème Rougail de saucisses pâtes Flan pâtissier
Jeudi	Tomates - Mozzarella Escalope à la crème Purée Eclair + yaourt nature	Potage de légumes frais Pizza maison Salade verte Glace
Vendredi	Plateau de charcuterie Filet de colin Brocolis Compote	Salade de pâtes Croque Monsieur Tomates à la provençale Mousse au chocolat
Samedi	Melon Paëlla Entremets + biscuit	Friand au fromage Poêlés de légumes Omelette aux champignons Fruit de saison + fromage
Dimanche	Tomates Steak haché Gratin dauphinois Compote	Buffet d'entrées Salade composée Friand Buffet de desserts

LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS

Approche du poney

2 séances de 1h30

Sur le centre

Encadrement : Moniteurs diplômés d'État.

Au programme : cours en carrière et promenade dans la forêt attenante au centre. Matériel de sécurité fourni.

Objectifs pédagogiques : *le respect (de soi, des autres, des animaux), le sens des responsabilités vis à vis de l'animal, la maîtrise de ses émotions, devenir capable d'être le partenaire du cheval.*

Construction de cabanes

1 séance d'½ journée

Sur le centre

Encadrement : animateurs Tootazimut

En pleine nature, les jeunes laisseront parler leur imagination pour construire leur propre cabane, à la manière des aventuriers. Une activité ludique et collective pour apprendre à coopérer tout en s'amusant !

Objectifs pédagogiques *: développement de l'esprit d'équipe, sensibilisation à l'environnement, renforcement de la motricité et de la coordination.*

Land'Art

1 séance d'½ journée

Sur le centre

Encadrement : animateurs Tootazimut

Avec le Land'Art, les jeunes laisseront libre cours à leur imagination en créant des œuvres éphémères à partir d'éléments naturels. Une activité artistique en pleine nature, entre expression libre et sensibilisation à l'environnement.

Objectifs pédagogiques *: inciter les enfants à l'observation de la nature et sensibilisation à l'environnement, stimuler la créativité, développer la sensibilité artistique*

Pêche

1 séance de 1h30

Sur le centre

Encadrement : animateurs Tootazimut

1 séance pour découvrir la pêche en étang : monter sa ligne, mettre son appât, être patient et sortir son poisson.

Objectifs pédagogiques *: inciter les enfants à l'observation de la nature et à la patience.*

LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS

Randonnée en forêt

1 séance de 2h00

Sur le centre

Encadrement : animateurs Tootazimut

Le cadre exceptionnel du site amènera nos petits explorateurs au cœur de la nature lors d'une randonnée. Le séjour sera également l'occasion de s'y rendre régulièrement pour participer à la construction de cabanes.

Objectifs pédagogiques *: inciter les enfants à l'observation de la nature et sensibilisation à l'environnement*

Découverte des arts du cirque

2 séances de 2h00

Sur le centre

Encadrement : animateurs Tootazimut

2 séances basées sur les techniques de jonglerie et d'acrobatie.

Objectifs pédagogiques : *vaincre l'appréhension d'une discipline inconnue, la recherche d'équilibre, la découverte d'une nouvelle gestuelle, la confiance en soi et en l'autre, l'expression du corps…*

Baignades en piscine

Plusieurs séances de durées variables

Sur le centre

Encadrement : Animateurs Tootazimut (dont un SB)

Sur place sous la vigilance d'un surveillant de baignades.

Animations sur place et veillées

Plusieurs séances de durées variables

Sur le centre et à proximité

Encadrement : Animateurs Tootazimut

Vélos et mini kart à pédales sur place. Activités manuelles et d'expression, jeux sportifs, grands jeux, veillées à thème… Les animateurs proposeront de multiples animations tout au long du séjour, selon le planning et les souhaits des jeunes.

JOURNÉE TYPE

HORAIRES	ACTIVITÉ	DÉROULEMENT	OBJECTIFS
08h00 - 09h30	Lever et petit-déjeuner	Réveil échelonné + petit déjeuner (souvent pris en self service) + petite toilette + rangement des chambres	Partager un moment convivial et d'échange avec les animateurs. Inviter à l'autonomie. Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
09h30 - 11h30	Animation ou sortie	Activité selon le planning proposé	Découvrir des lieux culturels, des activités ou tout simplement partager un moment ludique.
11h30 - 13h00	Déjeuner	Lavage des mains + Pique-nique ou repas au centre	Partager un moment convivial et d'échange avec les animateurs. Inviter à la participation aux tâches quotidiennes.
13h00 - 14h00	Temps calme	En chambre ou en activité calme (courrier, lecture, …)	Respecter le rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins individuels.
14h00 - 16h30	Animation ou sortie	Activité selon le planning proposé	Découvrir des lieux culturels, des activités ou tout simplement partager un moment ludique.
16h30 - 17h00	Goûter	Pris au calme, dehors si possible	Partager un moment convivial et d'échange avec le groupe. Retourner au calme après l'animation.
17h00 - 19h00	Hygiène et temps libre	Douches + temps de repos + appels téléphoniques	Offrir à chaque enfant un moment de détente individuel, un moment au calme pour se retrouver et échanger éventuellement avec sa famille.
19h00 - 20h00	Dîner	Repas au centre	Partager un moment convivial et d'échange avec les animateurs. Inviter à la participation aux tâches quotidiennes.
20h00 - 21h00/22h00	Veillée et coucher	Veillée en petits groupes ou en groupe entier + lavage des dents + coucher	Vivre un dernier moment ludique avant d'aller se coucher. Respecter le rythme de chaque enfant en lui proposant de participer ou non à la veillée et en adaptant les horaires de celle-ci en fonction de l'âge et de la fatigue de chacun.

ENCADREMENT

Sur la base de 48 enfants :
1 directeur
5 animateurs dont 1 assistant(e) sanitaire

1 adulte pour 8 enfants

NOS ENGAGEMENTS

COMPOSITION DES ÉQUIPES

100% des animateurs sont diplômés ou en cours de formation

100 % des directeurs recrutés au siège et **suivis pendant leur préparation**

Respect des diplômes demandés par la législation (directeur BAFD ou équivalent + min 50% animateurs BAFA + max 50% stagiaires)

GESTION & ACCOMPAGNEMENT

Contrôle du casier judiciaire de tous nos salariés par nos autorités de tutelle

Taux d'encadrement en séjour **égal ou supérieur à la réglementation**

Pour chaque séjour, **un référent** au siège en lien direct avec le directeur

BILAN

Évaluation et compte-rendu des équipes après chaque séjour

UN OUTIL UNIQUE DE SUIVI INTERNE

Webanim UCPa

Pour le recrutement et le suivi des équipes, nous utilisons un logiciel unique qui centralise :
- Une **base de données** de tous nos salariés saisonniers.
- Une fiche de **suivi individuel** pour chaque salarié.
- Le **suivi des incidents** qui peuvent survenir en séjour reliés à chaque personne concernée.
- Le suivi et les **bilans de chaque séjour** reliés aux salariés concernés.

SUIVI SANITAIRE

COMMUNICATION

Une **fiche sanitaire** par enfant et par séjour (détruite après chaque séjour).

Ligne d'urgence vers le siège 24h/24 et 7j/7 pour les équipes d'encadrement.

Conseil médical systématiquement demandé. **Aucun médicament sans avis médical ou sans ordonnance.**

Information des familles au moindre incident (même bénin, y compris si l'enfant n'est pas directement concerné – exemple : poux, gastro...).

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Au moins un **assistant sanitaire titulaire du PSC1** (ou équivalent) sur chaque séjour.

Une **infirmerie** sur chaque séjour avec trousse à pharmacie.

Trousse à pharmacie sur chaque transport.

ORGANISATION DES SOINS

Accompagnement systématique des enfants en cas d'hospitalisation jusqu'au retour en séjour ou jusqu'à l'arrivée de la famille.

Avance des **frais médicaux.**

Accueil selon disponibilités des **enfants en situation de handicap** ou sujets à des allergies sévères.
(Mise en place d'aménagements spécifiques ou de PAI le cas échéant).

SERVICES MÉDICAUX

Médecin ou cabinet médical	Courtenay
Pharmacie	Courtenay
Hôpital	À 28 km (Montargis)

TROUSSEAU ET LINGE

- **Remise du trousseau** avec le dossier d'inscription.
- **Vérification du trousseau** à l'arrivée pour les enfants de moins de 13 ans.

- **Lavage du linge** au moins une fois par semaine pour les séjours de plus de 10j.
- Lavage du linge et de la literie **en cas d'accident**.

LA COMMUNICATION

- Un **interlocuteur privilégié** au siège

AVANT :

- **Réunions** d'information sur demande.
- Mise à disposition des **dossiers d'inscription, trousseaux** et charte du bien vivre ensemble.
- Envoi d'une **convocation** de départ/retour (à la collectivité ou directement aux familles, si demandé par la collectivité).
- Prise de contact avec les familles des enfants porteurs de handicap.
- **Information** auprès de la collectivité en cas de modification des conditions initiales du séjour

PENDANT :

- **Permanence téléphonique** 24h/24 lors des allers et des retours sur les centres.
- N° d'astreinte siège 24h24 7j/7 peut être communiqué sur demande.
- Un numéro de téléphone communiqué pour joindre le centre en cas d'urgence

- **SMS de « bonne arrivée »** à l'arrivée des convois.
- Possibilité de SMS aux parents en cours de séjour (exemple : retard lors du retour).

- **Blogs avec accès sécurisé** enrichis régulièrement et vérifiés par le siège.

- Contact de la collectivité et/ou des familles à chaque écart de comportement sérieux pour évoquer les faits et les suites à donner.
- Rapport circonstancié transmis pour tout incident grave.
- **Décision collégiale** en cas de renvoi disciplinaire d'un participant.

APRÈS :

- Envoi de **photos** du séjour sur demande.
- Réponse à toute **réclamation** dans les 30 jours après sa réception.
- Envoi d'un **bilan** sur demande.

ANNEXES

AGRÉMENT COHÉSION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA REGION CENTRE
ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET

D.R.D.J.S. ORLEANS
122 faubourg Bannier
45042 ORLEANS CEDEX 1
Tél: 02 38 77 49 00

RECEPISSE CONCERNANT LES LOCAUX D'ACCUEIL

VALANT AUTORISATION

LOCAL N° 045-115-006	Nom :	CHATEAU DE VAULXFINS
	Adresse :	.
		45320 COURTENAY
	Téléphone :	38 97 90 87
GESTIONNAIRE	Nom :	S.E.A. VOYAGES
	Adresse :	SEJOURS ENFANTS ADULTES 23 rue des Petits Hôtels 75010 PARIS
	Téléphone :	01 42 46 13 14

Date de déclaration de première ouverture : 06/05/64
Date d'autorisation municipale d'ouverture : 10/10/98
Date du dernier avis de la commission de sécurité : 26/06/98

CAPACITE MAXIMALE AUTORISEE POUR L'ACCUEIL DES MINEURS : 85 Personnes

OBSERVATIONS :
RESTRICTIONS :

NB : le gestionnaire devra contacter en temps utile les services de secours et d'incendie pour obtenir le renouvellement de l'avis de sécurité. Toute modification concernant le bâtiment doit être portée à la connaissance de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et rend caduque la présente autorisation.

Récépissé délivré le 22/06/99

Pour le Directeur régional
l'Inspecteur principal de la jeunesse,
des sports et des loisirs
Hugues PLISSON

UCPA TOOTAZIMUT

COMMISSION DE SÉCURITÉ

PRÉFÈTE
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Montargis
Bureau de la Sécurité
et de la réglementation

Service Départemental d'Incendie et de Secours
Affaire suivie par : Lieutenant NABON Valentin
Tél : 02.38.523.527
Mél : prevention@sdis45.fr
Réf. à rappeler : VN / AA / D-2022-002067
Dossier : E-115-00010

PROCES VERBAL DE VISITE

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
(Article 49 décret n° 95-260 du 8 mars 1995)

ETABLISSEMENT VISITE

NOM DE L'ETABLISSEMENT : COLONIE DE VACANCES - CHATEAU du GRAND VAULXFINS

EXPLOITANT : SOCIETE D'EXPLOITATION DU GRAND VAULXFINS
REPRESENTANT : M. BORG – GÉRANT
PROPRIETAIRE : SCI DU GRAND VAULXFINS

ADRESSE : Lieu-dit Vaulxfins
45320 COURTENAY

VISITE PERIODIQUE
DATE ET HEURE DE LA VISITE : le **MERCREDI 4 MAI 2022** à **09H00**

Visite effectuée par
la
COMMISSION DE SÉCURITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EFFECTIF THEORIQUE DES PERSONNES RECUES

PUBLIC	99
PERSONNEL	28
EFFECTIF TOTAL	**127**

CLASSEMENT

ETABLISSEMENT DU **1ER GROUPE DE TYPE R AVEC HÉBERGEMENT AVEC ACTIVITÉS DE TYPE N DE 4ÈME CATEGORIE**

PERIODICITE REGLEMENTAIRE DE VISITE : 3 ANS
DATE DE LA DERNIERE VISITE PERIODIQUE : **06/05/2019**

Adresse postale : 22-24, boulevard Paul Beaudin 45207 MONTARGIS CEDEX - Télécopie : 02.38.98.54.66
Site internet : www.loiret.gouv.fr Préfecture du Loiret Standard : 02.38.91.45.45

COMMISSION DE SÉCURITÉ

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT
(Nombre de bâtiments, de niveaux, superficie, etc...)

Historique :

Le 16 février 2005, la commission de sécurité de l'arrondissement de Montargis a émis un avis favorable à la demande de dérogation concernant la non-conformité des escaliers : des locaux donnent directement dans la cage d'escalier principal et l'escalier annexe n'est pas continu jusqu'au rez-de-chaussée. L'exploitant propose de doter les locaux donnant sur l'escalier de blocs-portes coupe-feu de degré 1 heure avec ferme-portes et de libérer en permanence le palier de l'escalier non continu.

L'avis défavorable a été levé le 13 juillet 2005.

La commission de sécurité de l'arrondissement de Montargis a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de cet établissement en date du 23 mai 2019.

Descriptif de l'établissement :

Il s'agit d'un centre de vacances et de loisirs pour enfants avec hébergement comprenant deux bâtiments, des locaux annexes et un parc arboré à quelques kilomètres de Courtenay.

Construction et distribution intérieure :

Les constructions sont du type traditionnel (maçonnerie). Les couvertures sont en zinc et bac acier.

L'établissement comprend :

BATIMENT CHÂTEAU :

➢ *2ème ÉTAGE :*

- 3 dortoirs avec capacité totale de 20 lits
- 2 chambres « encadrement » avec capacité totale de 7 couchages
- locaux sanitaires
- 1 local « bagages »

➢ *1er ÉTAGE :*

- 3 dortoirs avec capacité totale de 21 lits
- 4 chambres « encadrement » avec capacité totale de 11 lits
- locaux sanitaires
- 1 local « bagages »

➢ *REZ-DE-CHAUSSÉE :*

- 1 salle de restauration de 230 m²
- 4 dortoirs avec capacité totale de 19 lits
- 1 chambre « encadrement » avec 1 lit
- locaux sanitaires
- 1 infirmerie
- 1 bureau
- 1 cuisine avec chambre froide et réserve

COMMISSION DE SÉCURITÉ

➢ *SOUS-SOL* (non accessible au public)

- Non utilisé

BATIMENT ANNEXE :

Les dortoirs peuvent être aménagés en salles de classe suivant l'effectif et l'activité du centre de loisirs.

➢ *1er ÉTAGE :*

- 4 dortoirs avec capacité totale de 34 lits ou salles de classe
- 2 chambres « encadrement » avec capacité totale de 2 lits ou stockage des lits
- 2 locaux réserve
- locaux sanitaires

➢ *REZ-DE-CHAUSSÉE :*

- 1 salle d'activités de 150 m²
- 1 local lingerie
- 2 réserves dont une dispose d'un coin bureau
- 1 chambre « encadrement » avec capacité totale de 4 lits
- 1 chambre transformée en réserve

MOYEN DE CHAUFFAGE : chaufferie fonctionnant au fioul. La chaleur est diffusée par des radiateurs à eau.
MOYENS DE SECOURS : extincteurs, désenfumage dans les escaliers, Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité / Blocs Autonomes d'Éclairage d'Habitation, Système de Sécurité Incendie de catégorie A avec :
- détection automatique d'incendie dans tous les locaux sauf les pièces humides
- alarme de type 1 sans temporisation

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE : réserve de 150 m³ sur le site

PRESCRIPTIONS A REALISER

1. Lever les observations du rapport de vérification réglementaire en exploitation des installations électriques et de l'éclairage de sécurité réalisé par DEKRA en date du 06/04/2022 (articles R143-3 et R 143-34 du code de la construction et de l'habitation et EL 18, EC 13 du règlement de sécurité).

2. Informer le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie et le former à la manipulation des moyens de secours (Système de Sécurité Incendie de catégorie A, extincteurs, Robinet Incendie Armé, désenfumage et coupures d'urgence) (articles MS 51, MS 67§3 et MS 72§1).

3. Afficher un plan d'intervention à l'entrée de chaque établissement conforme à l'article MS 41 du règlement de sécurité. Ces plans doivent être décrochables, inaltérables et comporter l'ensemble des niveaux et locaux de l'établissement ainsi que les moyens de secours et les coupures d'urgence.

4. Entretenir les portes d'issue de secours au rez-de-chaussée du bâtiment annexe pour que le public puisse évacuer de façon rapide et sûre de l'établissement (articles R 143-3 et R 143-4 et R 143-34 du code de la construction et de l'habitation).

COMMISSION DE SÉCURITÉ

5. Supprimer le réfrigérateur présent dans la circulation menant à l'issue de secours du rez-de-chaussée du bâtiment château pour que le public puisse évacuer de façon rapide et sûre (article R 143-4 du code de la construction et de l'habitation et CO 35, CO 37 du règlement de sécurité).

6. Câbler la hotte de cuisine servant de désenfumage en amont de la coupure électrique de la cuisine pour évacuer les fumées et gaz chauds en cas de sinistre (article GC 11 §2 c) du règlement de sécurité).

7. Installer des ferme-portes sur les portes de la cage d'escalier protégé au rez-de-chaussée et à l'étage du bâtiment annexe pour permettre l'évacuation des personnes à l'abri des fumées et gaz chauds (article R 15 §3 du règlement de sécurité).

8. Vider l'ancienne chambre au rez-de-chaussée du bâtiment annexe, qui sert aujourd'hui de réserve ou faire contrôler le degré coupe-feu des murs qui doit être de 1 heure et installer une porte coupe-feu ½ heure munie d'un ferme-porte (article CO 28 §2 du règlement de sécurité).

9. Changer le bloc autonome d'éclairage de sécurité hors service au-dessus de l'issue de secours de la cuisine (articles R 143-34 du code de la construction et de l'habitation et EC 13 du règlement de sécurité).

PRESCRIPTIONS PERMANENTES

- **Création, modification ou aménagement d'un ERP : article L122-3 du code de la construction et de l'habitation** (Conformément à l'article 8 de l'ordonnance 2020-71 du 29 janvier 2020).

  Les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative, qui vérifie leur conformité aux règles d'accessibilité prévues à l'article L. 161-1 et, lorsque l'effectif du public et la nature de l'établissement le justifient, leur conformité aux règles de sécurité contre l'incendie prévues aux articles L. 141-2 et L. 143-2.

  La vérification de la conformité aux règles prévues à l'article L. 161-1 n'est pas exigée lorsque les travaux n'ont pas d'incidence sur l'accessibilité du cadre bâti. Il en va de même pour la vérification de la conformité aux règles prévues aux articles L. 141-2 et L. 143-2 lorsque les travaux n'ont pas d'incidence sur le niveau de sécurité contre l'incendie.

  Lorsque ces travaux sont soumis à permis de construire, celui-ci tient lieu de cette autorisation dès lors que sa délivrance a fait l'objet d'un accord de la même autorité administrative. Toutefois, lorsque l'aménagement intérieur d'un établissement recevant du public ou d'une partie de celui-ci n'est pas connu lors du dépôt de la demande de permis de construire, le permis de construire indique qu'une autorisation complémentaire doit être obtenue en ce qui concerne l'aménagement intérieur du bâtiment ou de la partie de bâtiment concernée avant son ouverture au public.

  Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lorsque les travaux font perdre la qualité d'établissement recevant du public à la totalité de l'immeuble, sauf lorsque celui-ci est situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

COMMISSION DE SÉCURITÉ

AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

Les membres de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Montargis émettent un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de cet établissement.

M. le Maire de COURTENAY s'assurera de la réalisation des prescriptions et informera la Commission de Sécurité de l'état d'avancement des travaux prescrits dans le présent procès-verbal de visite.

Le résultat de la visite ainsi que la décision du maire de COURTENAY doivent être notifiés par ce dernier à l'exploitant soit par la voie administrative, soit par lettre recommandée avec accusé de réception (Article R 143-42 du Code de la Construction et de l'Habitation), une copie de cette notification sera transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours chargé du secrétariat de la Commission de Sécurité.

MONTARGIS, LE MERCREDI 25 MAI 2022

Pour le Sous-Préfet,
La Secrétaire Générale

Isabelle BEZARD

DESTINATAIRES :
- M. le Sous-Préfet de MONTARGIS
- M. le Maire de COURTENAY
- M. le Directeur Départemental des Territoires
- M. le Général, Commandant de la Région de Gendarmerie du Centre-Val de Loire, Commandant le Groupement de Gendarmerie du Loiret - Gendarmerie de Montargis
- Secrétariat de la Commission

E-115-00010

ASSURANCE DU BÂTIMENT

Groupama

VOTRE AVIS D'ECHEANCE
du 01/01/2022 au 31/12/2022

Cet avis est établi et reflète la situation de vos contrats à la date du 26/11/2021.
Les modifications de vos contrats postérieures à cette date ne figurent pas sur cet avis d'échéance et feront l'objet d'un avis d'opérations.
Retrouvez tous vos contrats sur votre espace client Groupama : **www.groupama.fr**

- GROUPAMAPRO -
2, AV DE CHATEAUDUN
41000 BLOIS
Tél : 0969 365 500

Votre contact :
MME DEHARO LAURE
Mail : ldeharo@groupama-pvl.com

Vos références :
N° client / identifiant internet : 06969418
Compte 046632216

SEGV
CHATEAU DU GRAND
LIEU DIT VAULFIN
45320 COURTENAY

Facture n° 00045115F220000233

VOTRE CONTRAT	Cotisations en Euros TTC
Vos assurances professionnelles	
MULTIRISQUE DES PROFESSIONNELS - Contrat n°211467950010	4 935,45
VOTRE COTISATION ANNUELLE	4 935,45 € TTC
Dont taxes et contributions	388,63
Report du solde antérieur de votre compte	**313,68 € TTC**
TOTAL A PAYER	5 249,13 € TTC

VOTRE ECHEANCIER DE PAIEMENT

Total à payer : 5 249,13 €

Echéances restantes :
10/12/2021 273,08 €

Votre échéancier :

10/01/2022	419,49 €	11/07/2022	411,28 €
10/02/2022	419,40 €	10/08/2022	411,28 €
10/03/2022	419,40 €	09/09/2022	411,28 €
11/04/2022	419,40 €	10/10/2022	411,28 €
10/05/2022	419,40 €	10/11/2022	411,28 €
10/06/2022	411,28 €	09/12/2022	411,28 €

VOTRE MOYEN DE PAIEMENT

PAIEMENT : MENSUEL PAR PRELEVEMENT

IBAN : FR76 1480 6XXX XXXX XXXX 4761 5XX
RUM : MSIAPVL0025862820170223

CRCAM CENTRE LOIRE
SARL SEGV

ICS : FR12ZZZ401374

1/2

PLANS DU BÂTIMENT

CHATEAU DE VAULFIN - BATIMENT PRINCIPAL

REZ-DE-CHAUSSEE

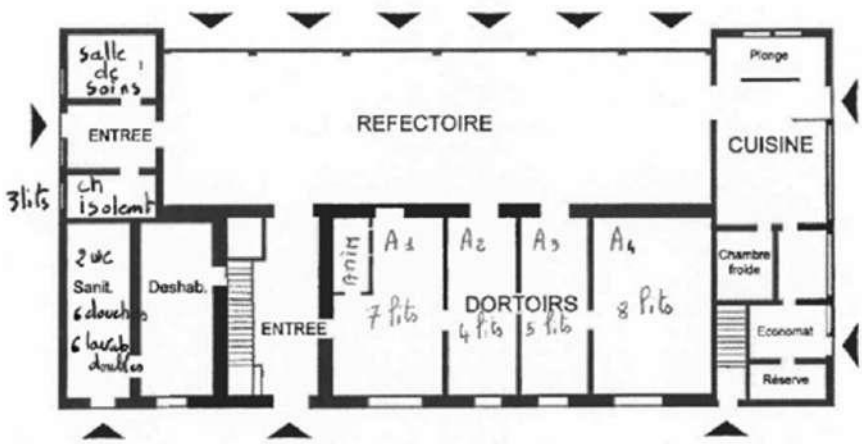

1er ETAGE

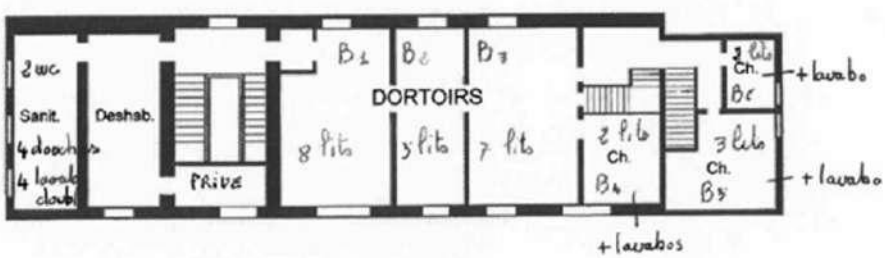

2eme ETAGE

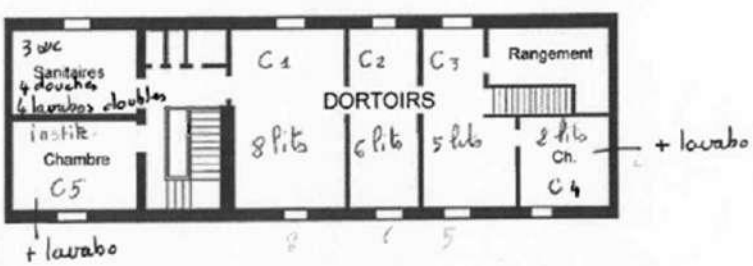

PLANS DU BÂTIMENT

CHATEAU DE VAULFIN - BATIMENT ANNEXE

REZ-DE-CHAUSSEE

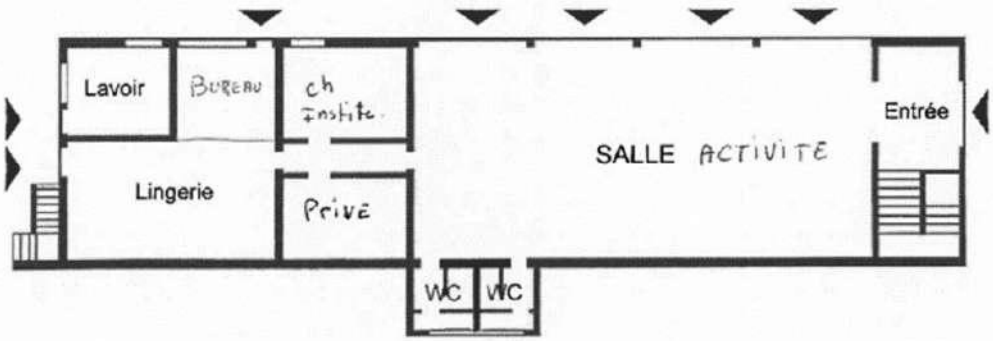

1er ETAGE

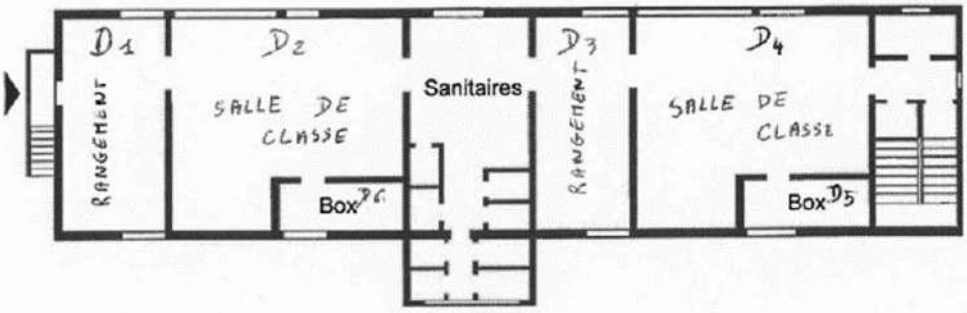

VOTRE INTERLOCUTEUR :

Tootazimut Agence Nord
7 rue Nationale 59000 LILLE
Tél. : 03.20.00.17.80 – Fax : 03.20.00.17.81
Email : info.colos@tootazimut.fr
Site : www.tootazimut.fr

UCPA
TOOTAZIMUT
Tootazimut est une marque commerciale du groupe associatif UCPA SPORT VACANCES

Siège social
21 37 RUE DE STALINGRAD
CS 30517
94741 ARCUEIL CEDEX